

ASSEMBLÉE NATIONALE

25 novembre 2024

ABROGATION DE LA RETRAITE À 64 ANS - (N° 613)

|              |  |
|--------------|--|
| Commission   |  |
| Gouvernement |  |

AMENDEMENT

N ° 861

présenté par

M. Gernigon, M. Benoit, M. Albertini, M. Alfandari, Mme Bellamy, M. Berrios, M. Bouyx,  
M. Brard, Mme Colin-Oesterlé, Mme Firmin Le Bodo, M. Guerin, Mme Gérard, M. Henriet,  
M. Jolivet, M. Kervran, M. Lam, Mme Le Hénanff, M. Lemaire, Mme Lise Magnier,  
M. Marcangeli, M. Marle, Mme Mesnard, M. Moulliere, Mme Moutchou, M. Patrier-Leitus,  
Mme Piron, M. Plassard, M. Portarrieu, Mme Rauch, M. Roseren, Mme Saint-Paul, M. Thiébaut,  
M. Valletoux et Mme Violland

-----

ARTICLE ADDITIONNEL

APRÈS L'ARTICLE PREMIER, insérer l'article suivant:

Les réformes du système de retraite doivent poursuivre l’objectif de réduire les écarts de pension entre les différentes catégories d’assurés.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à souligner que les réformes des retraites doivent poursuivre l’objectif de réduire les écarts de pension. La proposition de loi actuelle, en supprimant les ajustements récents, compromet cet enjeu essentiel, notamment pour les femmes et les carrières interrompues.

La réforme de 2023 avait introduit des avancées significatives, comme la revalorisation des petites retraites et la prise en compte des congés parentaux. En abrogeant ces mesures, cette PPL risque d’aggraver les inégalités, trahissant les attentes des citoyens les plus vulnérables.

Cet amendement rappelle que toute modification doit préserver les acquis sociaux et viser à corriger les inégalités persistantes. Il s’oppose à une démarche qui met en péril des avancées cruciales au nom d’une idéologie déconnectée des réalités sociales.